

## **Déclaration du Comité National**

**Du 4 au 7 mars 2025 à la Fédération, 153-155 rue de Rome - 75017 Paris**

### ➤ **INTERNATIONAL**

Le Comité National condamne toutes les guerres et dénonce les économies de guerre introduites par la loi de programmation militaire 2024-2030 (LPM) qui prévoit de consacrer 413,3 milliards d'euros aux armées au cours des sept prochaines années. Ce budget représente 118 milliards d'euros supplémentaires, soit une hausse de 40 % par rapport à la LPM précédente. Cette hausse budgétaire ne devra pas se faire au détriment des salariés et des services publics de notre pays.

Il condamne toutes les répressions dans le monde, allant contre les droits des travailleurs, des enfants, des femmes et des hommes. Le Comité National demande un cessez-le-feu immédiat dans tous les pays en guerre, il apporte notamment son soutien plein et entier à tous ses camarades actuellement en exil, emprisonnés ou confrontés aux répressions.

Le Comité National s'inquiète de la politique économique que le Président Trump impose à de nombreux pays et plus particulièrement des conséquences qu'elle va avoir sur l'économie française et in fine son modèle social. Le retour des droits de douane et la politique agressive du Président ne laisse rien présager de bon !

### ➤ **NATIONAL**

Les projets de loi de finances 2025 et de financement de la sécurité sociale du gouvernement Bayrou ont été adoptés via l'utilisation de l'article 49 alinéa 3. Ce sont les 25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> 49.3 depuis le début de la présidence d'Emmanuel Macron. Par ces lois, le Gouvernement impose un grand coup de rabot sur les dépenses publiques.

Pour la Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE, ce n'est pas aux salariés et retraités en général ainsi qu'aux agents publics en particulier qu'il faut demander de payer l'addition du « quoi qu'il en coûte » de la période COVID au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeants.

Le Comité National dénonce, par ailleurs, les coupes budgétaires et politiques publiques qui continuent de précipiter la fermeture de certaines structures, établissements, collectivités ou services en éloignant les services publics de la population. Il s'oppose à toute politique d'austérité ayant comme effet délétère de mettre à mal les effectifs, les salaires, les conditions de travail des salariés et des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

## ➤ SALAIRES

Le Comité National dénonce la décision du gouvernement qui toujours dans sa politique de réduction des dépenses publiques, a annoncé une **baisse du taux d'indemnisation des arrêts maladie** des agents publics, passant de **100 % à 90 %** pour les **jours d'arrêt maladie ordinaire**. Cette mesure, visant à réaliser plus de **900 millions d'euros d'économies**, est une **atteinte directe aux conditions de travail et au pouvoir d'achat** des agents publics. Cette décision anti-fonctionnaire est, par ailleurs, un très mauvais signal alors que la négociation sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) est en cours dans la territoriale et qu'aucune négociation concrète n'a été lancée à ce jour dans l'hospitalière.

Le Comité National dénonce le gel de la valeur du point d'indice pour 2024 et 2025 qui va encore accentuer l'érosion du pouvoir d'achat des agents publics. Il condamne également les propos du ministre de la Fonction publique qui renvoi l'ouverture à la négociation sur la revalorisation des grilles indiciaires après les prochaines élections présidentielles.

Le Comité National s'oppose à la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). En supprimant cette prime en 2024 et 2025, le gouvernement fragilise encore davantage le pouvoir d'achat des agents publics, notamment ceux en fin de carrière ou n'ayant pas bénéficié d'avancements significatifs.

Le Comité National reste **mobilisé et déterminé** à lutter contre toutes ces mesures d'austérité et exige le dégel du point d'indice pour une **revalorisation salariale immédiate de 10 %** pour tous les agents de la fonction publique.

Dans le secteur de la santé privée, le Comité National revendique la défense et l'amélioration de l'ensemble de ses conventions collectives nationales.

## ➤ RETRAITES

Le Comité National réaffirme que les responsables de la négociation pour son champ syndical sont les fonctions publiques territoriales et hospitalières rattachées à la CNRACL.

Elles n'accepteront donc pas une négociation dans le cadre qui ne respecterait pas la spécificité de notre champ revendicatif en l'englobant dans une négociation d'ensemble de la Fonction Publique.

À ce stade, en parallèle du conclave sur les retraites qui se déroule du 27 février au 22 mai 2025, les concertations pour la fonction publique sont prévues aux dates suivantes : les 19 mars, 16 avril et 21 mai 2025. À ce titre, le Comité National mandate le Secrétariat Fédéral, sous couvert du Bureau Fédéral de s'y rendre pour porter nos revendications d'abrogation de la contre-réforme et de prendre toutes initiatives en appréciant le contexte et le périmètre des réunions proposées.

Le Comité National dénonce les attaques visant à affaiblir la CNRACL et rappelle que l'État a ponctionné durant les 50 dernières années, au titre de la solidarité (inter régimes) plus de 100 milliards d'euros à la CNRACL, empêchant celle-ci de constituer des réserves pour faire face à la baisse du rapport démographique. **L'augmentation immédiate des cotisations** des employeurs pour les années **2025, 2026, 2027 et 2028** à hauteur de 3 % par année, ne peut à

elle seule, sans autres mesures concrètes, répondre à la question du déficit structurel de la caisse.

Le Comité National réaffirme que ce n'est pas aux affiliés de payer la dette.

Le Comité National rappelle avec force ses revendications concernant notre régime de retraite :

- Le maintien de la CNRACL comme caisse de retraite des territoriaux et hospitaliers, ainsi que le Code des pensions civiles et militaires ;
- La restitution des 100 milliards d'euros ponctionnés dans notre caisse au titre de la compensation démographique ;
- La titularisation massive des contractuels permettant à la CNRACL d'avoir un ratio démographique actifs/retraités plus favorable ;
- L'alignement du minimum de pension sur le minimum de rémunération dans la Fonction Publique ;
- L'augmentation du budget du fonds d'action sociale, afin de venir en aide aux retraités dans la précarité ;
- Le rétablissement à tous les retraités des améliorations indiciaires accordées aux actifs ;
- Le rétablissement des bonifications pour enfant selon l'ancien dispositif avec l'application aux pères de famille ainsi que la possibilité de départ au terme de 15 ans de service ;
- L'extension des emplois classés en catégorie active (B par la CNRACL) et le retour de l'ensemble des ISG en catégorie active ;
- La suppression des systèmes décote/surcote ;
- L'intégration de l'ensemble des primes et régime indemnitaire dans le traitement à calcul des droits à pension ;
- L'arrêt de l'augmentation de la durée d'assurance et le retour à 40 ans.

### ➤ **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

L'intelligence artificielle (IA), des promesses, du progrès mais aussi des risques. Le Comité National reste vigilant sur le déploiement de l'intelligence artificielle et la nécessité de formation dans les administrations publiques, comme par exemple pour le logiciel de gestion des ressources humaines ALBERT.

Le Comité National met en garde contre toute dérive dans son utilisation. Il est essentiel que l'IA ne conduise pas à une intensification du travail des agents ni ne devienne un prétexte à la réduction des effectifs. L'IA doit être au service de l'humain et pas l'inverse !

### ➤ CONGÉ MENSTRUEL

**Le Comité National soutient la mise en place du congé menstruel dans la fonction publique, et dans les conventions collectives nationales afin de prendre en compte les spécificités de santé des femmes. Le Comité National souligne, par ailleurs, qu'il est impératif d'instaurer un cadre législatif clair pour permettre une mise en œuvre effective de ce congé, tout en garantissant l'égalité de traitement entre tous les agents.**

### ➤ DROIT SYNDICAL

Le Comité National dénonce fermement les attaques répétées, contre les syndicats et les camarades impliqués dans la vie syndicale. Ces comportements discriminatoires nuisent à la liberté syndicale et à l'égalité au sein de la fonction publique. Le Comité National restera vigilant et combattra toute forme de répression syndicale, et portera au plus haut le droit des agents à s'exprimer et à défendre leurs conditions de travail sans crainte de représailles.

### ➤ FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

À l'heure où le constat d'un problème d'attractivité dans la fonction publique territoriale est indéniable, le Comité National dénonce les perspectives inquiétantes pour l'emploi territorial. Le taux de recrutement a drastiquement chuté de 10 points, et seulement 43,4 % des collectivités prévoient des embauches. Pour le Comité National, cette situation va dégrader les conditions de travail et la santé ainsi que la qualité de vie au travail.

Le Comité National dénonce les attaques incessantes des gouvernements successifs jouant sur le fonctionnaire bashing visant à montrer du doigt les fonctionnaires territoriaux comme responsables du déficit des collectivités. Les agents ne peuvent porter en aucun cas la responsabilité financière des politiques d'austérité imposées par le gouvernement et certaines collectivités.

Le Comité National n'acceptera jamais que les agents ne soient qu'une simple variable d'ajustement, c'est pourquoi le Comité National s'oppose fermement à la suppression des 100 000 postes dans la FPT.

Face au propos de certains politiques sur le CNFPT, le Comité National rappelle son attachement au CNFPT qui forme plus d'un million d'agents territoriaux chaque année, et qu'il est un **pilier essentiel de la formation des agents publics territoriaux.**

PSC : FO demande l'application intégrale du protocole d'accord national. Le Comité National demande l'ouverture immédiate des négociations sur le volet santé. Il demande également que le PPL déposé par la sénatrice Isabelle Florennes intègre le 3<sup>ème</sup> volet de l'accord sur la négociation et le paritarisme.

## ➤ FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

La situation des établissements hospitaliers et des structures des secteurs sociaux et médico-sociaux est aujourd'hui extrêmement inquiétante, notamment au regard du déficit annoncé pour les secteurs de plus de 3,5 milliards pour 2024 !

Le Comité National revendique une prise en compte immédiate des enjeux budgétaires qui impactent directement les effectifs et les rémunérations dans la fonction publique hospitalière. Il dénonce fermement l'ONDAM hospitalier pour 2025, qui, au lieu de répondre aux besoins du service public, sera utilisé pour combler une partie des déficits de la CNRACL, et n'aura aucun effet positif. Pour ces motifs, le Comité National demande une revalorisation de l'ONDAM de 10 % afin de réouvrir les lits fermés depuis de trop nombreuses années, la revalorisation des traitements des professionnels et les embauches nécessaires. À ce titre, le Comité National se félicite de la promulgation de la loi sur les ratios dits de qualité soignants/soignés tout en restant vigilant dans l'élaboration de ceux-ci. Pour ces motifs, le Comité National affirme la nécessité d'être associé aux discussions avant l'établissement de ces ratios par la Haute Autorité de Santé (HAS), qui doivent permettre une amélioration significative des conditions de travail des personnels soignants. Parallèlement, le Comité National réitère sa demande de recrutement de 100 000 agents supplémentaires dans les hôpitaux et autant dans les EHPAD.

Au moment où nous constatons une pénurie de professionnels dans les établissements de santé, la Fédération dénonce le management souvent délétère et des procédures imposées de certaines directions envers les professionnels hospitaliers y compris les médecins, au prétexte que ceux-ci ont la volonté de soigner les patients selon leurs besoins et non conditionnés par des moyens insuffisants.

Le Comité National exige la régularisation des médecins PADHUE.

Le Comité National exige une application réelle, élargie et améliorée de l'article L722.1 et L722.2 concernant les soins dits gratuits (reste à charge gratuit) pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière, les ayants droits et retraités, complétée d'une mutuelle santé pour les soins non réalisables dans la FPH. Fort des 80 000 signatures d'une pétition nationale initiée par la Fédération FO-SPS, le Comité National est en droit à revendiquer la mise en œuvre de cette protection sociale complémentaire dans les termes de son cahier de revendications.

La situation des EHPAD est catastrophique, plus de 90 % de ces établissements sont en déficit, victimes eux aussi des restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs. La Loi dit « bien vieillir » n'est qu'un leurre et ne répond pas aux besoins des EHPAD. Le Comité National revendique une loi grand âge et des financements pluriannuels à hauteur des besoins, afin de leur permettre de réaliser les investissements nécessaires et la mise en œuvre du ratio d'un soignant pour un résident.

Le Comité National revendique la revalorisation de l'ensemble des grilles salariales et de l'ensemble des personnels administratifs, techniques et ouvriers de catégorie C, B et A, ainsi que des corps et grades particuliers, ASHQ, ambulanciers, psychologues... Outre l'exigence d'une revalorisation du point d'indice, le Comité National revendique également l'ouverture immédiate de négociations catégorielles sur les filières soignantes, médico-techniques et socio-éducatives ainsi que la création d'un corps d'Enseignants en Activité Physique Adaptée

(EAPA) par le ministère de la santé. Cela concerne les mesures générales sur les salaires pour tous les agents FPT et FPH.

Le Comité National dénonce l'exclusion de certains personnels de la FPH du versement du Complément de Traitement Indiciaire. La satisfaction de cette revendication constituerait une mesure de justice et d'égalité de traitement pour les 10 000 agents hospitaliers concernés.

Sur la question de la formation, le Comité National rappelle les obstacles à l'accès à la formation professionnelle des agents de la FPH, notamment concernant le dispositif du Congé de Formation Professionnel (CFP) qui, dans sa forme actuelle, empêche le versement du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) et de l'Indemnité de Vie Chère (IVC). Pour ces raisons, le Comité National demande que ces freins soient définitivement levés alors même que les besoins en ce domaine sont criants et que le financement est possible.

Concernant la situation catastrophique de la psychiatrie, le Comité National dénonce tour à tour, la fermeture massive de 10 000 lits hospitaliers en 15 ans qui se poursuit, un sous-financement de la psychiatrie publique proche du milliard d'euros, une chute programmée du nombre de psychiatres, et une pédopsychiatrie publique moribonde faute de praticiens. Par ailleurs, le Comité National exige une réforme ambitieuse de la formation socle des infirmiers en psychiatrie qui reste à ce jour encore trop insuffisante.

Le Comité National s'oppose à la volonté du gouvernement de créer des GCS CHU / CLCC qui risqueraient à terme de faire disparaître les centres de lutte contre le cancer.

Le Comité National rappelle son opposition à la loi HPST.

Le Comité National rappelle son opposition ferme aux différents ordres professionnels de santé et de « l'obligation de devoir payer pour travailler » et exige l'exonération des cotisations pour tous les salariés des établissements publics comme privés.

Le Comité National appelle à une action immédiate et concrète du gouvernement pour répondre aux attentes légitimes des personnels hospitaliers et assurer un avenir pérenne au service public de santé.

## ➤ **CONCLUSION**

Le Comité National témoigne de son soutien et de sa solidarité aux départements de Mayotte et de la Réunion suite aux catastrophes climatiques et dégâts qu'ils ont subis.

Le Comité National affirme que l'heure est, plus que jamais, à la construction du rapport de force pour continuer à porter l'intégralité des revendications. Pour cela, le Comité National réaffirme que le rapport de force se construit en développant l'organisation par l'augmentation de nos implantations et adhérents.

Le Comité National soutient la mobilisation du 1<sup>er</sup> avril, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales représentatives du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif, pour exiger du gouvernement des moyens à la hauteur des besoins.

Le Comité National donne mandat au bureau fédéral et au secrétariat fédéral pour mettre en œuvre, toutes les actions et manifestations nécessaires y compris par la grève permettant de combattre cette politique austéritaie.

**Votée à l'unanimité**

Paris, le 7 mars 2025